

La Gazette des Comores

Paraît tous
les jours sauf
les week-end

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

23^{ème} année - N° 4174 - Jeudi 28 Juillet 2022 - Prix : 200 Fc

TENSION ENTRE TANA ET MORONI :

**H.Msaidie: "Nous n'avons pas envisagé
de rompre les liens avec Madagascar"**



Houmed Msaidie à la sortie du Conseil
des ministres. (Photo d'archive)

PRISON DE MORONI :

329 détenus en grève de la faim

LIRE PAGE 3

Visitez le site de La Gazette
www.lagazettedescomores.com

**Prières aux heures officielles
Du 26 au 31 Juillet 2022**

Lever du soleil:

06h 27mn

Coucher du soleil:

18h 00mn

Fadjr : 05h 14mn

Dhouhr : 12h 17mn

Ansr : 15h 15mn

Maghrib: 18h 03mn

Incha: 19h 17mn



FINANCES PUBLIQUES

Vers la mise en place d'un plan cadre national de financement intégré

Le ministre des finances Mze Abdou Mohamed Chanfiou a présidé tout au long de la journée du mardi 26 juillet une réunion qui a vu la participation du gouverneur de la Banque centrale et des partenaires nationaux et internationaux au développement. L'idée est de mettre en place un plan cadre national de financement intégré.

Trois sujets à savoir le plan cadre du développement du pays, la mobilisation des ressources intérieures et de la diaspora, ainsi que celles des partenaires, ont été les principales thématiques abordées, tout au long de la journée du mardi 26 juillet dernier, au cours d'une rencontre présidée par le Ministre des finances Mzé Abdou Mohamed Chanfiou. Ont été conviés les partenaires nationaux et internationaux au développement en présence du gouverneur de la Banque centrale, les commissaires au plan et au genre pour la mise en œuvre du plan Comores émergent (PCE). Il s'agit d'après lui, d'un

cadre qui constitue une visibilité du développement de notre pays d'aujourd'hui et de demain. Le Ministre a tenu à rappeler que le Plan Comores Emergent a eu l'appui et l'accompagnement du côté international ainsi que tous les partenaires du secteur privé et public lors de sa présentation en décembre 2019 à Paris.

Mais l'avènement de la crise économique et de la guerre en Ukraine a impacté la situation économique mondiale et nationale. « Si la crise mondiale a impacté l'économie nationale, cela veut dire que naturellement elle a impacté le financement national. Donc, une telle rencontre est impérative pour étudier les voies et moyens de sortir de cette crise afin de répondre aux attentes des comoriens », avance-t-il, avant d'ajouter que « aujourd'hui le secteur privé est reconsidéré d'où l'idée d'examiner comment bien entendu financer notre plan de développement ».

Par rapport à la mobilisation des ressources internes, le ministre révèle que les évaluations qui ont été fai-

tes montrent qu'aujourd'hui la partie recettes internes représente 7,5% du Pib. Ce qui est un niveau extrêmement bas par rapport à d'autres pays notamment en voie de développement. « Pour nous c'est un défi très important qu'il faut relever notamment au ministère des finances », dit-il. Sur la mobilisation et l'orientation des ressources de la diaspora, l'argentier de l'Etat trouve qu'elle contribue et apporte une ressource importante non seulement financièrement mais aussi une expertise qui devrait être accompagnée au profit du développement du pays. « Il a fallu dans ce cadre essayer d'imaginer d'autres instruments qui puissent orienter ces ressources là vers notre investissement », croit-il.

Sur la mobilisation de ressources des partenaires extérieurs, le ministre explique que l'évolution financière qui a été exposée montre que les pays ont une faiblesse en termes de mobilisation de ressources humaines. La Banque mondiale, présente dans cette réunion, est intervenue en soulignant que sur 175 millions de



Réunion entre le ministre des finances et les partenaires.

dollars, on a pu mobiliser que 15%. « C'est quand même assez faible », regrette le ministre, tout en montrant qu'on ne peut pas accepter qu'on met à la disposition du pays des res-

sources qu'on n'est pas en mesure d'absorber pour financer les projets de développement.

Ibnou M. Abdou

VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE

Lancement officiel de la plateforme SHWABAHA

L'Agence Comorienne de Coopération Internationale (ACCI), a bénéficié d'un financement de la part de l'UNFPA pour la promotion du genre en Union des Comores d'une manière générale et la lutte contre toutes violences basées sur les femmes et les enfants en particulier. Une partie de ce fonds a été prévue pour financer la conception d'une plateforme virtuelle. Il s'agit de la plateforme « SHWABAHA ».

et informés sur la question du genre, de faire des jeunes comoriens des Ambassadeurs pour la lutte contre les VBGs et de mettre à la disposition des acteurs un outil de sensibilisation et d'information.

Pour la directrice de l'ACCI, « la plateforme SHWABAHA développée par l'ACCI, outil de sensibilisation, de partage de connaissances, permettra aux jeunes comoriens d'être mieux informés et de mieux comprendre les questions relatives aux

Violences Basées sur le Genre ; voire même de devenir des acteurs majeurs dans la lutte contre ce fléau ». Elle permettra aussi aux professionnels d'être mieux outillés car elle regorge une multitude de volets notamment un volet dédié à l'échange d'interactions entre acteurs œuvrant sur cette problématique, un volet événement, un volet documentation des accords internationaux et régionaux relatifs aux VBGs et une rubrique dédiée aux questions les

plus fréquentes sur le genre. Nous aurons l'occasion cette matinée, de suivre une présentation détaillée de la plateforme et ses différentes rubriques.

ACCI étant le pilier de coordination et d'animation de l'écosystème, national, sous régional, régional et international en matière de coopération technique, sud-sud et triangulaire, l'ACCI contribue pleinement à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable et à la

réalisation du Plan Comores Émergents à l'horizon 2030. Un plan qui se veut inclusif et tenant compte de l'approche genre. Ce dernier constitue une des missions assignées à l'ACCI. La directrice n'a pas manqué de remercier, « l'UNFPA et l'UNICEF pour leur confiance et leurs efforts soutenus dans l'élaboration et l'animation de cette plateforme ».

Mmagaza

Lancée ce mardi 26 juin 2022 à l'hôtel Retaj de Moroni, et accessible à toutes et à tous, «SHWABAHA» se veut être un outil stratégique de formation et de partage de connaissances permettant aux jeunes comoriens de mieux comprendre et d'être mieux informés sur les questions relatives aux Violences Basées sur le Genre (VBG) dans le but de devenir des acteurs majeurs dans la lutte contre ce fléau. Cette plateforme, qui offre la possibilité de s'inscrire pour être utilisateur.trice, permet la diffusion des informations et données relatives aux VBG ainsi que l'organisation des forums de discussions entre les acteurs à travers le partage des messages, documents, photos et vidéos. Des programmes communs se planifient avec l'UNICEF au profit de la plateforme.

Elle regorge d'une multitude de volets notamment un volet dédié à l'échange d'interactions entre acteurs œuvrant sur cette problématique, un volet événement, un volet documentation des accords internationaux et régionaux relatifs sur les VBG et ratifiés par le pays, un volet dédié aux questions les plus fréquentes sur les VBG (abécédaire) et bien plus. Ses objectifs spécifiques sont d'avoir des champs formés

Droit de réponse accordé à la SCH



Siège social
MORONI COMORES
B.P. 28
Tél. (269) 773 0971

Si LGDC pouvait éviter les ragots, les moutons seraient bien gardés

Dans un article paru à La Gazette des Comores dans sa livraison du 26 juillet, sous le titre « Des voitures en panne après un passage à la station-service » signé Anjouza Abouheir, l'on relève un certain amateurisme de l'auteur dont la source reste une page Facebook. Une source qu'elle a prise comme vérité d'évangile ou de coran. C'est selon. C'est d'autant plus navrant que l'auteur est l'une de ces jeunes journalistes dont j'apprécie le travail et sur qui l'on peut fonder beaucoup d'espoir pour l'avenir du métier.

Dans cet article, on apprend que des véhicules auraient été endommagés « après un passage à la station-service ». Quelle énormité ! De quelle station-service s'agit-il ? Pourrait-on nommer quelques-unes ? Elles sont nombreu-

ses, les stations-services à Ngazidja. Jusqu'à présent, aucune d'elles (qui font l'essentiel de notre clientèle) ne nous a fait part d'aucune plainte. Ce que la SCH a affirmé à LGDC le 25 juillet au téléphone reste donc inchangé : aucune plainte d'aucun client ou particulier n'a été enregistrée à la SCH.

Le quotidien LGDC qui a habitué son public à mieux devrait se méfier en évitant colportage et ragots. Car, si jamais, le gazole en question n'était pas de bonne quantité, qu'est-ce qui lui fait dire qu'il vient de la SCH ? Et ce d'autant plus que le quotidien relève que des stations-services se livreraient à des actions scabreuses « depuis plusieurs années » et, écrit-il, « ce n'est pas une histoire qui date d'aujourd'hui ».

Toujours sous la plume d'Anjouza

Abouheir, LGDC précise : « certaines stations-services s'amuse à faire un mélange de carburant pour faire plus de bénéfice. Un trafic qui a détruit pas mal de voitures ». Et le quotidien de raconter la mésaventure d'un automobiliste dont la voiture est endommagée et qui va à la station où il s'est ravitaillé pour constater qu'il « s'agirait d'un mélange du gazole et de pétrole ».

Riche de ces informations, pourquoi LGDC voudrait s'enfoncer dans la bêtise en faisant de Facebook, sa principale source d'information ? Si pour Florence Nightingale, « une certaine dose de stupidité est nécessaire pour faire un bon soldat », en journalisme, c'est une bonne dose d'objectivité qui fait un bon journaliste.

Le service Communication

TENSION ENTRE TANA ET MORONI :

H.Msaidie: "Nous n'avons pas envisagé de rompre les liens avec Madagascar"

Moroni n'a pas envisagé une rupture des liens diplomatiques avec Antananarivo dans un contexte marqué par des tensions entre les deux pays, à cause de la non restitution des 50 kilogrammes de lingots d'or saisis sur deux Malgaches en décembre dernier aux Comores.

La question devait être posée : quand est-ce que Moroni va durcir le ton face à son voisin, Madagascar, avec qui les relations ne sont pas au beau fixe ? Lors du compte-rendu du conseil des ministres hebdomadaires, hier, le porte-parole du gouvernement, Houmed Msaidie, a répondu aux questions des journalistes sur la tension qui règne entre Madagascar et les Comores sur fond de suspensions des vols d'Air

Madagascar au départ et à destination des Comores une semaine après leur reprise. Face à des actes de nature à déconsidérer les Comores, le ministre se veut conciliant. « Ils ont suspendu les vols de leur compagnie entre les deux pays, mais le transport maritime n'est quant à lui pas concerné. Certes ils ont fermé leur consulat, mais c'est leur problème. Nous, nous n'avons pas besoin d'être en bisbille avec nos voisins, avec qui nous avons vécu beaucoup de choses ensemble. Si la situation arrive à un stade où il faudra rompre les liens, nous le ferons. Mais pour l'instant, nous n'avons pas envisagé cette option. Nous n'allons pas rompre nos liens à cause d'une infraction ou d'une amende non payée ».

Dans un courrier du 20 janvier dernier, le ministre malgache de la

justice a reconnu auprès de son homologue comorien que les deux Malgaches Azaly Failaza et Pierre Stenny, appréhendés avec les 50 kilogrammes de lingots d'or à l'aéroport de Moroni avec un Comorien, étaient « passibles de payer à l'Administration des douanes comoriennes une amende de 7.500.000.000 kmf, soit 15.243.902 euros ». A la grande surprise de tous, les deux prévenus sont libérés aussitôt arrivés à Antananarivo où ils étaient extradés à la demande du gouvernement malgache, lequel avait dépêché une forte délégation à Moroni à cet effet. Preuve que des autorités de la Grande île sont impliquées dans ce trafic ? « C'est un problème interne », esquive M. Msaidie, qui se targue par ailleurs que du côté de Moroni, « nous avons

fait notre job ». « Si l'exportation des lingots d'or avait suivi la procédure normale, ils auraient passé par nos frontières. Mais ils les ont dissimulés et cela n'est pas un délit mais une infraction », devait-il préciser. Le métal jaune n'a, en effet, jamais fait l'objet d'une déclaration auprès des autorités compétentes de Moroni.

Pour rappel, le 28 décembre dernier la gendarmerie a procédé à l'arrestation de deux Malgaches et un Comorien en possession de 50 kilos de lingots d'or à l'aéroport de Hahaya. Ils étaient sur le point de s'envoler pour Dubaï à bord d'un jet privé arrivé du même pays depuis la veille. Deux jours plus tard, l'enquête a permis l'arrestation d'autres suspects, dont le directeur des aéroports des Comores Yasser Ali

Assoumani, démis de ses fonctions un peu plus tard. Fardi Abodo, fils d'un influent juriste, fait partie des cerveaux de ce dossier. Les deux sont en détention provisoire depuis le mois de janvier, avec d'autres suspects. Dans les coulisses, les autorités comoriennes admettent que la suspension des vols d'Air Madagascar est due à la non restitution desdits lingots. Mais officiellement, Moroni soutient qu'Antananarivo n'a jamais formulé une demande dans ce sens et dément la version de son ministre des transports qui affirme que « les Comores font partie de la ligne rouge », c'est-à-dire qu'elles représenteraient un risque élevé en matière de trafic.

Andjouza Abouheir

PRISON DE MORONI :

329 détenus en grève de la faim

Les détenus de la maison d'arrêt de Moroni ont entamé une grève de la faim jusqu'à la satisfaction de leurs revendications. Ces derniers réclament entre autres la fixation d'un calendrier des jugements, le désengorgement des lieux et également une vie décente en milieu carcéral.

Ils sont au total 329 prisonniers à cohabiter sur quelques 40m2, soit trois fois le chiffre autorisé à la maison d'arrêt de Moroni. Une situation inhumaine sur le plan sanitaire, physique et psychique. Face au silence assourdissant des pouvoirs publics concernant leurs revendications, les détenus ont entamé une grève de la faim depuis hier mercredi 27 juillet jusqu'à avoir gain de cause. Ils réclament notam-

ment la fixation d'un calendrier pour tous les détenus non jugés et qui dépassent la durée légale d'une détention provisoire, un dortoir digne de ce nom. Entassés comme des sardines, ils sont contraints de dormir à tour de rôle, les uns après les autres. D'après notre information, aucun nouveau détenu n'a pu accéder à cette prison pour y être incarcéré par manque d'espace, sans oublier la question sanitaire, qui fait défaut. Cet établissement carcéral, rappelons-le, est infecté par la gale, une maladie infectieuse favorisée par la saleté. Aujourd'hui plus que jamais, ces détenus veulent l'allègement de la procédure pour un détenu nécessitant une évacuation sanitaire à l'hôpital.

Au-delà de ces conditions inhumaines s'ajoutent des problèmes

Maison d'arrêt Moroni. Photo d'archive)



d'eau potable, de nourriture insuffisante et sans oublier les odeurs nauséabondes des caniveaux qui altè-

rent grièvement la santé de ces détenus par inhalation. Joint par nos soins, le directeur des prisons Soilihi

Ali Saïd a expliqué que le gouvernement est à pied d'œuvre afin de décanter la situation. « Plusieurs réunions ont été faites à ce sujet, le gouvernement est entrain de chercher les voies et moyens d'y remédier », souligne-t-il.

Même la Commission nationale des droits de l'homme et des libertés (CNDHL) a reconnu le constat accablant de cette situation qui n'honore pas le pays. Rappelons que pour l'heure, aucune solution n'est encore trouvée ni communiquée et ce malgré les annonces de projets de réhabilitation restées lettres mortes, au fil des régimes successifs. Ces 329 détenus vont devoir malheureusement prendre leur mal en patience.

Andjouza Abouheir

EXAMENS NATIONAUX

18 614 élèves planchent ce jeudi sur les épreuves de l'entrée en 6ème

C'est ce jeudi 28 juillet que les examens nationaux vont débiter avec le concours d'entrée en sixième. Environ 18 614 candidats au niveau national vont tenter d'intégrer le collège en décrochant l'entrée sixième avec le CEPE. Toutefois, l'Office national des examens et des concours (ONEC) rappelle que les paramètres de surveillance seront renforcés cette année, compte tenu des projets de remise à niveau des élèves comoriens à travers le programme Bundo la Malezi.

Les centres et sous-centres d'examen au niveau national sont pris d'assaut ce matin par les parents des candidats du concours d'entrée en sixième qui voient leurs enfants débiter les

épreuves pour l'année académique 2021-2022. Après des années scolaires chamboulées par la crise sanitaire mondiale, plusieurs modifications ont été apportées cette année

pour la tenue des examens nationaux. Tout d'abord, les inscriptions en ligne pour les candidats aux épreuves, puis les formations accordées au service des examens dont

les présidents des jurys, sur les consignes à donner aux agents de surveillance, les concepteurs et correcteurs des examens sur la réforme de l'éducation au niveau national.

En ce qui concerne le déroulement du concours d'entrée en 6ème, les présidents du jury au niveau des îles sont déjà désignés depuis hier, selon le département de communication du ministère et de rassurer que les épreuves vont se dérouler comme d'habitude. Du côté de l'Office national des examens et concours, ils vont mettre le paquet sur la surveillance. « Le niveau des étudiants a régressé de façon regrettable suite aux impacts de la Covid-19 si bien que pour le rehausser, un service de contrôle et de surveillance bien renforcé est très important pour que les résultats de cette année

soient honnêtes », explique Nouridine Bourhane, coordinateur du projet Bundo la Malezi, tout en rappelant que, avant l'organisation des examens, les agents concernés ont poursuivi des formations qui ne seront pas bénéfiques si les concernés offrent au cours des examens un comportement qui n'est pas celui proposé par les formations.

Après le concours d'entrée en sixième, le directeur des examens va publier un communiqué spécifiquement pour les candidats au baccalauréat portant organisation et préparatifs des épreuves, mais surtout expliquant le comportement des candidats pour éviter toute sorte de défaillance ou tentatives de fraudes.

Kamal Gamal



Photo d'archive

14ÈME ÉDITION DU MÉDINA FESTIVAL

Pour la première fois, le gouvernement finance le festival à hauteur de 30%

Une dernière conférence de presse avant la première scène est tenue à Mutsamudu pour la 14ème édition du Medina Festival qui se tient aujourd'hui et demain, respectivement à Mutsamudu et à Ouani. Le président de l'association, Mons Pompidou, laisse entendre que tout est en place et le gouvernement a financé l'événement à 30%.

La 14ème édition de Medina Festival est fin prête sur le plan logistique. Des artistes sont déjà dans les quatre murs de l'île d'Anjouan et d'autres sont attendus pour participer à cet événement culturel. « Les moyens techniques sont bien tranchés et la scène aussi. Le gouvernement est sensible

à nous accompagner grâce aux efforts du ministre de la jeunesse en charge de la culture », confie-t-il. Il est à noter que 30% des dépenses sont prises en charge par le gouvernement.

Cette 14e édition verra la participation d'artistes nationaux et régionaux qui vont mettre le feu ce jeudi et vendredi respectivement à Mutsamudu et Ouani. Le président de l'association organisatrice de l'édition, déplore lors de sa conférence de presse l'absence de l'île sœur de Mohéli. « On a contacté la star ZoubMars, mais son manager a martelé fort en matière de cachet. Et on ne pouvait rien faire vu les moyens à notre disposition », regrette Pompidou.

Sur le plan sécurité, des mesures



sont prises et renforcées. « Le ministère de l'intérieur promet de bien nous aider à sécuriser l'événement en collaboration avec nos agents de sécurité et la police municipale », souligne-t-il, tout en haus-

sant le ton en montrant que les jeunes en état d'ivresse ne seront pas les bienvenus.

Interrogé sur la nationalisation de Medina Festival, ce dernier montre qu'il est le père de cet enfant et qu'il ne peut pas l'élever seul. « En 2005, j'ai travaillé bien avec Radio Dzialandze. Aujourd'hui, on a changé et renforcé le Club organisateur, en intégrant la jeunesse et d'autres forces », montre-t-il. Et d'ajouter : « Demain, on peut organiser en une semaine dans les trois îles et aussi élargir la zone en mettant en place des activités artisanales et gastronomiques ». C'est ce qu'il appelle nationalisation de l'événement.

Nabil Jaffar

HYDROCARBURES

Les cuves de la SCH à Mohéli sont à sec pour le pétrole lampant

La pénurie des produits pétroliers à Mohéli persiste. Après l'essence vient s'ajouter le pétrole lampant dont aucune goutte n'est disponible depuis ce mercredi. La dernière livraison a été effectuée ce mardi où les plus chanceux avaient droit à 10 L seulement. Une situation qui impacte fortement l'activité de la pêche.

La crise des produits pétroliers est généralisée dans l'ensemble du territoire national depuis quelques semaines. Mais à Mohéli où la population a l'habitude de vivre cette pénurie à cause de l'absence de citernes appropriées, la situation s'est empirée. Cela fait presque un mois que l'île de Mohéli est secouée par une pénurie de carburant, notamment l'essence et le pétrole lampant alors qu'il y a juste 3 semaines le bateau Bima qui

ravitaille en permanence l'île en carburant avait accosté au quartier Mabahoni avec à son bord quelques citernes de fuel.

Lundi dernier, seulement 1000 litres de pétrole lampant avaient été distribués par le camion citerne de la société nationale des hydrocarbures dans la station service Yousna SARL sise à Hayraha pour servir l'île toute entière. Et selon nos sources, c'est la dernière livraison effectuée pour cette station. « Pour avoir du carburant il faudrait implorer le bon Dieu pour que le navire Bima arrive tôt à Mohéli » espère Abou-bakr Abdoul-Bar pompiste dans cette station service. Le navire Bima qui serait en panne d'une pièce attendue incessamment.

Ce mardi, c'était le tour de l'autre station à Hayraha où ceux qui avaient de la chance avaient droit à 10 litres de pétrole seulement. Et «

les citernes sont à sec » apprend-t-on de sources de la société des hydrocarbures. Les pêcheurs, premières victimes de cette pénurie de pétrole voient également leurs activités de pêche ralentir sinon s'arrêter. Une situation qui enfonce l'île dans une autre crise alimentaire.

« Nous avons besoin de l'essence et du pétrole pour aller en mer. Or ces deux produits ne se trouvent plus dans l'île. Personnellement je fais un marathon tous les jours, juste pour avoir 5 litres d'essence et 20 litres de pétrole afin que ma vedette parte en mer. Imaginez comment vit un pêcheur qui a fait 4 jours sans travailler, comment il va vivre ? » se demande Mahamoud Abdou gérant d'une vedette de pêche à Djoiezi.

Quant à l'essence et au gasoil, la distribution s'effectue également au compte

goutte. Les files d'attente interminables sont quotidiennes depuis plusieurs semaines. Contacté, le directeur régional de la société des hydrocarbures explique cette rupture par trois raisons. D'abord le

mauvais temps de ces derniers jours qui avait empêché les bateaux de toute sortie en mer, le défaut du port de Bangoma qui ne facilite pas l'arrivée des pétroliers mais surtout du fait que pour des

urgences gouvernementales, parfois le bateau (Bima) transporte d'autres produits à la demande de l'État.

Riwad



Pénurie de carburant à Mohéli.



Communiqué de la Banque Centrale des Comores

La Banque Centrale des Comores informe la population que la parité fixe entre l'Euro et le Franc Comorien n'a pas changé à savoir : 1 Euro est égal à 491.96775 Francs Comoriens.

Ces derniers jours, la BCC a eu connaissance de pratiques illégales exercées par des personnes et commerces non autorisés à exercer du change manuel et visant à rajouter des marges additionnelles sur ce qui est habituellement pratiqué lors des changes de l'Euro vis-à-vis du Franc Comorien.

La Banque Centrale des Comores condamne fermement ces pratiques et invite les autorités compétentes à prendre les mesures prévues à cet effet contre les contrevenants.

La BCC encourage la population à s'adresser aux banques, établissements financiers et aux bureaux de change agréés par elle pour effectuer leurs opérations de change en devises afin d'éviter tout désagrément, notamment des taux de change non conformes ou des faux billets.

Moroni, le 27 juillet 2022

Le Gouverneur,

Dr Younoussa Imants

BANQUE CENTRALE DES COMORES

MORONI

VIE CHÈRE

La FCC hausse le ton

Malgré le dépotage du riz au niveau du port de Moroni depuis quelques jours, le riz dit Onicor est toujours difficilement accessible pour le commun des mortels. Une situation qui a interpellé la fédération comorienne des consommateurs.

Le riz est devenu depuis plusieurs semaines l'objet qui anime la plus part des discussions.

Pour cause, dans cette période de vacances pour les comoriens (Jeviens) qui vivent en France reviennent en masse pour célébrer le grand mariage. Depuis toujours, cette période est l'occasion rêvée pour les spéculateurs de tous poils de se faire le maximum de profits en faisant disparaître certaines denrées alimentaires très prisées. Le riz fait partie de ces objets fétiches que le Comorien est prêt à faire le tout pour l'avoir.

Cette année ne fait pas exception. Pire les choses se sont endurcies. Pendant des semaines, les étales des boutiques et autres dépôts étaient quasi vides pour ce qui est du riz de l'Onicor. La mauvaise santé financière de la société d'Etat (Onicor) qui importe le riz, a conduit ce dernier à revoir sa politique des prix. Désormais le sac de riz pour le consommateur lambda est fixé à 9400 kmf et pour le commerçant à 9000 kmf au lieu de 7000 kmf auparavant. Face à cette situation, des apprentis sorciers profitent du laisser aller de l'Etat et de la naïveté de la population pour outrepasser les prix fixés par le gouvernement.

Lors d'une rencontre avec la

presse, la Fédération comorienne des consommateurs est revenue sur cette problématique. « Nous appelons la population à ne pas accepter cet état de fait imposé par certains commerçants. Le kilo du riz est fixé à 400 kmf et le sac à 9400 kmf pour le simple consommateur », martèle Ibrahim Ali Selemani qui s'est présenté comme porte parole de la FCC. Dans cet entretien qui a eu lieu dans les locaux de la fédération sise à Magoudjou, le responsable de la FCC a attiré l'attention des consommateurs. « Il faut savoir que tout est responsable dans cette histoire. Le consommateur qui accepte d'acheter le riz hors prix sans le dénoncer auprès des autorités, est tout aussi coupable que le commerçant qui vend le produit », précise-t-il. Une situation bien connue des comoriens, qui préfèrent acheter au lieu de dénoncer les abus de certains commerçants de la place.

Au cours de cette rencontre avec la presse, Ibrahim Ali Selemani est revenu sur un autre sujet qui impacte sur la vie du comorien notamment sur l'échange de l'euro en Kmf. « Il est inadmissible qu'aujourd'hui des maisons de change dépassent le taux de change de l'euro par rapport à ce qui a été fixé par la banque centrale », dénonce-t-il. Jusqu'à preuve du contraire, le taux de convertibilité de l'euro est toujours fixé aux alentours de 491 francs comorien.

C'est pour quoi la FCC appelle la population à ne pas accepter l'arnaque de certains qui se permettent de créer leur propre taux de convertibilité. « C'est un abus pur est simple », poursuit-t-il.

En effet certains n'hésitent pas

par exemple à demander que l'on rajoute 1000 kmf pour le billet de 50 euro pour avoir 25 000 kmf au lieu des 500 kmf que le comorien à l'habitude depuis l'avènement de l'euro. Cette question soulevée par la FCC est d'autant plus légitime qu'elle suscite une autre interrogation, celle de maisons agréées pour faire le change des devises étrangères. Qui est habilité, et qui ne l'est pas. Quelles sont les sanctions encourues en cas de violations des règles établies. Autant de questions qui méritent clarifications auprès du gendarme bancaire.

AS Badraoui



Ibrahim Ali Selemani porte parole de la FCC.

BULLETIN D'ABONNEMENT

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse postale : _____ email : _____

Tél. : _____ Fax : _____ Mob : _____

Périodicité :

3 mois Montant : _____

6 mois Montant : _____

12 mois Montant : _____

Mode de règlement :

Espèces

Chèque n° _____

Virement bancaire réf. : _____

Moroni le,

Signature : _____

Tarifs d'abonnement
(Valable à compter du 1er janvier 2015)

	Mensuel		Trimestriel		Semestriel		Anuel	
	FC	Euro	FC	Euro	FC	Euro	FC	Euro
Comores	4 500	9	12 500	25	25 000	51	50 000	102
Etranger	6 000	12	17 000	35	32 000	65	62 500	127

TELMA **POSTE À POURVOIR**

MORONI




TELMA COMORES recrute un

Consultant - Coordinateur environnemental

Telma Comores cherche à recruter un Coordinateur environnemental pour l'implémentation des mesures du Plan d'Action sur la Biodiversité (BAP) et les actions inhérentes aux Plans de Gestion Environnementales et Sociales issus des EIES avec une expérience pratique dans la gestion de la biodiversité comorienne.

Les termes de références inhérentes à cette missions sont disponibles à travers ce lien : bit.ly/RECRUTCOORDINATEUR

Si vous êtes intéressés, merci d'envoyer vos propositions avec comme

Objet : « Candidature Recrutement d'un Coordinateur environnemental »
à :

Mr Issoufi Djamal-Edine Issoufi | Djamal-Edine@telma.km
Mr Karim ATTOUMANI MOHAMED | Karim.ATTOUMANI@telma.km

Date limite de dépôt de candidature :
le 10 Août 2022 à 17h00 (Heure locale GMT+3)

ACCORD DE JUMELAGE MAMOUDZOU/TSIDJE/MUTSAMUDU

Hachim S. Hassane demande un avis de constitutionnalité

Ahmed-Hachim Said Hassan a déposé ce lundi 25 juillet a saisi la section de la cour constitutionnelle aux fins de demande un avis sur la constitutionnalité des accords de jumelage entre d'une part la commune de Mamoudzou (Mayotte), et d'autre part le village de Tsidjé (Grande Comore) et Mutsamudu (Anjouan).

L'Union des Comores est composée de quatre îles : Mwali (Mohéli), Maoré (Mayotte), Ndzuwani (Anjouan) et Ngazidja (Grande Comore). Ahmed-Hachim Said Hassan, en qualité de citoyen a saisi la section de la cour constitutionnelle pour demander un avis de constitutionnalité des accords de jumelage entre d'une part la commune de Mamoudzou (Mayotte), et d'autre part le village de Tsidjé (Grand Comore) et Mutsamudu (Anjouan). Les faits remontent au 21 juillet 2022 lors de la signature d'un accord de jumelage entre le village de Tsidjé et la commune de Mamoudzou qui a été publiquement signé à Tsidjé en présence du député d'Itsandra sud et du chef d'État-

major de l'AND. Un autre en date du 22 juillet 2022 cette fois à Mutsamudu lors d'un autre accord de jumelage entre la ville de Mutsamudu et la commune de Mamoudzou a été signé à Mutsamudu.

Pour rappel, Mamoudzou, territoire communale de Mayotte, signataire de cet accord est actuellement sous administration française donc régie par les lois de la République Française, en tant que département français et région ultra périphérique européenne. Le représentant de cette commune, signataire de l'accord, est en conséquence un élu français de ce territoire revendiqué par l'Union des Comores. Le village de Tsidjé et la ville de Mutsamudu sont des territoires communaux régis par les lois de l'Union des Comores. « La Constitution est à la fois l'acte politique et la loi fondamentale qui unit et régit de manière organisée et hiérarchisée l'ensemble des rapports entre gouvernants et gouvernés au sein d'un État, en tant qu'unité politique d'un espace géographique et humain. Tout comorien se doit d'obéir à la constitution de l'union des Comores. De ce fait, patriotique-

ment je vous saisis par la présente pour émission de votre avis de constitutionnalité de ces 2 accords de jumelage », lit-on dans cette saisine adressée la Présidente de la section de la cour constitutionnelle.

Sur sa page Facebook, Mohamed Rafsandjani, doctorant en droit montre que la question juridique de ces accords de jumelage est très complexe. « D'abord, il faut savoir qu'il est parfaitement possible de signer ce genre d'accord entre villes d'un même pays. Si l'on observe la pratique en France qui est celle qui nous a inspiré ce "machin", on peut constater qu'il existe des accords de jumelage liant des villes françaises. On en trouve même dès les premières années de la décentralisation à partir de 1983. Pour ce qui est des Comores, des conventions qui lient des villes comoriennes entre elles sont même légales », explique-t-il.

Selon lui, la loi du 07 avril 2011 relative à la décentralisation contient un Titre 7 intitulé : « De la coopération intercommunale » et l'article 68 dispose clairement que « la coopération, l'entraide, ou toute autre formes d'échanges sont autori-

sées entre communes, ayant des intérêts communs, dans les conditions et les modalités fixées par la loi ». Il montre par ailleurs que les accords impliquant Mamoudzou sont, il est vrai, très particuliers. « Ils peuvent être considérés comme contraires à la constitution non pas tant parce qu'ils violeraient l'article 6 de la constitution de 2018 qui reconnaît un territoire de l'Union composé de 4 îles, mais parce qu'ils violent une exigence constitutionnelle mentionnée dans le préambule. En effet, on y apprend que le peuple comorien, excusez du peu, proclame « sa volonté de faire du retour de l'Île de Mayotte dans son ensemble naturel, une priorité nationale ». Or, il est certain que dans 99% du temps, ces accords de jumelage seront perçus par ce même peuple comorien comme une manière indirecte de reconnaître Mamoudzou comme une ville française. Ce qui, vous le concéderez, n'est pas de nature à faire revenir Mayotte dans son ensemble. Et si l'on raisonne sur la base de la constitution 2001, on pourrait même considérer que ces accords violent l'art. 7-1 qui dispose qu'« est nul de plein droit, tout acte

ou toute mesure de nature (...) à mettre en péril l'intégrité territoriale nationale », précise-t-il.

Enfin, au-delà même du problème constitutionnel, ce doctorant en droit montre aussi que ces accords sont simplement et potentiellement contraires à la loi. « Pour signer de telles conventions, le maire doit être habilité. Par qui ? Par le Conseil municipal. Comment ? Par l'adoption d'une délibération à la majorité absolue. Or, il ne nous a pas été indiqué que de telles délibérations existent, et un procès-verbal en faisant mention, n'a pas été communiqué comme l'exige pourtant la loi sur la décentralisation. On a juste fait des cérémonies bien de chez nous. Pour cette seule raison, on pourrait simplement faire constater le défaut de base légale de ces accords par un juge administratif qui aurait pour conséquence leur annulation », souligne-t-il. Et d'ajouter : « Il y aurait alors une véritable décision et non pas un avis qui, de toute façon, n'est que consultatif ».

Andjouza Abouheir



UNION DES COMORES

Unité – Solidarité – Développement

Ministère de la Santé, de la Solidarité, de la Protection Sociale et de la Promotion du Genre

Direction Générale de la Santé

Comores Projet d'Approche globale de renforcement du Système de Santé (COMPASS)
Projet d'appui à l'acquisition des vaccins COVID-19 et renforcement du système de sante

Réf. N°2022/008/UGP/AMI

SELECTION DE CONSULTANTSPAR LES EMPRUNTEURS DE LA BANQUE
SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET

Pour le recrutement d'un cabinet d'Audit pour la fonction d'audit interne au sein des Projets COMPASS et Vaccination.

Le Gouvernement de l'Union des Comores a reçu des financements de l'Association Internationale de Développement (IDA) pour financer le coût des projets « Comores Projet d'Approche Globale de Renforcement du Système de Santé (COMPASS) et Appui à l'Acquisition des vaccins COVID-19 et renforcements du Système de santé et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ces financements pour effectuer les paiements autorisés au titre du contrat suivant: « **recrutement d'un cabinet d'audit pour assurer la fonction d'audit interne au sein du projet COMPASS et Vaccination** ».

La période considérée par le projet COMPASS est du 01 septembre 2022 au 31 août 2023.

La gestion des projets COMPASS et Vaccination est assurée par une unité de gestion des Projets. Ainsi, l'Unité de Gestion (UGP), agissant pour le compte du Gouvernement comorien, invite les Bureaux d'Audits admissibles, à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus.

Le consultant sera sélectionné en accord avec les procédures définies dans les Directives : **Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque Mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'IDA, version janvier 2011, révisé en juillet 2016 (le règlement)**. La méthode de sélection est la « Sélection à moindre coût (SMC) ».

Toutes les correspondances relatives à cet appel à manifestation d'intérêt devront comporter comme objet : 2022/008/UGP/AMI.

Le consultant intéressé devra s'adresser à l'adresse ci-dessous pour demander les termes de références relatifs à cette consultation :

Le dossier de manifestation d'intérêt rédigé en français devra IMPERATIVEMENT suivre le plan de présentation ci-dessous et ne devra pas excéder 15 pages en format A4, simple interligne, caractère Times New Roman, 12 pt ou équivalent. Il n'y a pas de limites sur les annexes :

Expression d'intérêt

15 pages

i. Page de garde

1 page

ii. Lettre de manifestation d'intérêt

1 page maximum

iii. Présentation générale du consultant/ CV Détaillé 5 pages maxima

i. Les références techniques présentant les travaux ou prestations similaires réalisés au cours des cinq dernières années et incluant les références du personnel-clé, les sources de financement, le montant ainsi que l'objet des travaux ou prestations de service 8 pages maxima

Annexes

Les manifestations d'intérêt doivent être envoyées par email ou déposées aux adresses mentionnées ci-dessous au plus tard le 10 août 2022 à 12h00 (heure locale) :

A Monsieur le Coordonnateur National de l'Unité de Gestion des Projets.
« Manifestation d'intérêt – AMI : 2022/008/UGP/AMI »

Projets COMPASS/Vaccination

Avenue de la République du Sénégal à côté du Ministère de l'Education Nationale

Mail : spm.vaccin@gmail.com; moussarpmcompass@gmail.com;

CC : cordonnateur.compass@gmail.com ; coordadj.vaccin@gmail.com rafcompass@gmail.com; secretarit.compass@gmail.com